

Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXIII

VENDREDI, 17 JANVIER 1902

No 3

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Montréal et Banlieue - \$2.00
Canada et Etats-Unis - 1.50
Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

A TRAVERS LE COMMERCE

L'Association des commerçants de beurre et de fromage, a eu son assemblée annuelle, au Board of Trade. Voici le résultat des élections: Président, P. W. McLagan; vice-président, James Dalrymple; trésorier, George Hodge. Comité exécutif, John McKergow, H. A. Hodgson, R. M. Ballantyne, D. H. Loynachan. Comité d'arbitrage, A. W. Grant, J. A. Vaillancourt, James Alexander, A. C. Weiland, A. J. Hodgson.

Comité des tarifs, John McKergow, James Alexander, R. M. Ballantyne, A. J. Hodgson.

Le Quebec Southern Ry qui a décidé d'absorber le chemin de fer de la Rive Sud, aura une assemblée de ses actionnaires le 21 courant, pour nommer les directeurs de la nouvelle corporation. On dit que le docteur W. Seward Webb contrôle 51 p. c. du stock combiné; il sera compris parmi les nouveaux directeurs ainsi que le sénateur Clement, de Rutland, M. H. A. Hodge, H. D. White et le juge Choquette.

Un député français, M. Ferrette a pris l'initiative d'une proposition de loi sur le contrôle et la surveillance par l'Etat des Sociétés d'assurance étrangères.

Il dit, à ce sujet, dans son exposé de motifs :

En fait, les Sociétés d'assurances étrangères se développent en France, depuis quelques années, avec une grande rapidité, séduisant leur clientèle par l'attrait de la forme mutuelle et par la présentation de tarifs inférieurs à ceux des Compagnies françaises; elles sont arrivées à faire dans notre pays, pendant l'année 1901, un chiffre de plus de 150 millions de contrats nouveaux, dont les primes, s'ajoutant à celles des affaires des années précédentes sont envoyées chaque semaine aux Etats-Unis et employées, hors la

surveillance des clients français, en valeurs mobilières exclusivement américaines, et déposées en Amérique.

Contentons-nous de dire que cet exode des capitaux, outre qu'il peut inspirer certaines craintes, porte un trouble incontestable à notre situation économique et même à nos finances publiques.

Ces capitaux qui s'exilent à l'étranger pour n'en revenir qu'à l'expiration de contrats dont le terme est de vingt à trente ans, échappent pendant ce temps à toutes les transactions de la vie commerciale, industrielle et financière, à propos desquelles le fisc intervient pour percevoir des impôts de toutes sortes.

Aujourd'hui que l'on considère avec effroi la diminution constante de nos recettes fiscales, on ne doit pas se désintéresser d'une des principales causes de cette diminution: l'exode des capitaux.

Et si nous pouvions faire rentrer dans une étroite réglementation les Sociétés étrangères et les sociétés françaises d'assurances sur la vie, outre que nous aurions peut-être rendu un service signalé à l'épargne française parfois trop confiante dans les propositions de l'étranger, nous aurions restitué au budget de l'état une source de recettes dont il ne saurait se désintéresser.

M. Ferrette demande en conséquence, que toute Société ou Mutuelle faisant des opérations d'assurance soit dans l'obligation d'être "autorisée", et qu'elle soit soumise, pour cette autorisation, à des conditions égales pour toutes.

Après la télégraphie sans fil, voici qu'on aurait découvert la transmission, sans fil également, de l'énergie électrique appliquée à l'éclairage.

En effet, M. Armstrong, si l'on en croit la *Westminster Gazette*, aurait fait des essais sur une nouvelle lampe électrique, qui a fourni de la lumière à, une distance de 4 à 5